

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

**OBJET : SUBVENTION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE
A L'ASSOCIATION JACQUAIRE D'ARANCOU**

L'an deux mille vingt-deux, et le huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle que l'entente intercommunale a été créée en 2021 pour la gestion de l'attribution des subventions intercommunales. Les communes du pôle du Pays de Bidache versent donc, pour le compte de la CAPB, des subventions allouées par cette intente intercommunale aux associations du territoire du pôle. En contrepartie, la communauté d'agglomération ajuste son attribution de compensation au montant des subventions que la commune verse.

Lors de la réunion de l'entente intercommunale qui s'est tenue le 17 octobre 2022, il a été décidé que la commune de Bardos verserait une subvention intercommunale à l'association Jacquaire d'Arancou d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, en complément des délibérations du 12 avril, du 7 juin 2022 et du 09 août 2022, attribuant les subventions aux associations et autres personnes de droit privé,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser, conformément à la décision prise par l'entente intercommunale dans sa séance du 17 octobre 2022, la subvention de l'entente intercommunale du pôle du Pays de Bidache de 500 € à l'association Jacquaire d'Arancou ;

PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget à l'article 6574.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

